

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 3 JUIN 2024

Nombre de Conseillers : 13 Nombre de présents : 11
 Nombre d'absents : 2
 Nombre de procurations : 2
 Nombre de votants : 13

L'an deux mil vingt-quatre, et le 3 juin,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique extraordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Laurent DUBUY, Maire de Charnay.

Date de convocation : 28 mai 2024

Présents : Laurent DUBUY, Olivier MARS, Françoise PINET, Bruno GRANGER, Danièle GERMAIN, Françoise FLOURENT, Valérie COURTIAL, Geoffrey JACQUEMOT, Aurélie BENOIT, Dominique KUGLER, Audrey PERDRIX,

Excusés : Guy BONAMY (ayant donné procuration à Olivier MARS) Lionel BRETON (ayant donné procuration à Danièle GERMAIN)

Françoise PINET a été désignée comme secrétaire de séance

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 6 mai 2024.

DELIBERATION N° 20230603_001 : AUTORISATION AU MAIRE A SIGNER L'ACQUISITION D'UNE PARCELLE (A1651)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que, dans le cadre du projet d'aménagement d'une aire de stationnement ouverte au public, contact a été pris avec le propriétaire pour acquérir la parcelle pour partie, nécessaire à la réalisation de ce projet.

Cette parcelle figurant au cadastre sous le n° A1651, d'une superficie totale de 4970 m², à proximité immédiate du Centre Bourg, est située en zone Um du PLU. La réalisation du parking nécessiterait l'acquisition de 33m², au droit de la limite séparative nord avec la parcelle A1650, propriété de la commune.

Conformément à l'arrêté n° du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes, et notamment son article 2, le seuil minimal pour la consultation du service des domaines est fixé à 180 000.00 €. Le projet étant inférieur à ces seuils, aucune consultation n'a été formulée auprès de leurs services.

Les négociations avec le propriétaire se sont accordées sur un prix forfaitaire de vente pour un montant de 2 475.00€. Etant entendu que le projet démontre un intérêt public certain, et au regard du prix proposé lors d'une acquisition précédente pour un projet similaire, la commune a formulé sa proposition d'acquisition officielle au propriétaire, qui l'a acceptée.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE**

DONNE au Maire l'autorisation d'acquérir en partie la parcelle A1651, pour une superficie totale de 30m².

AUTORISE Monsieur le Maire, à signer tous documents nécessaires à cette acquisition et notamment l'acte authentique à venir.

DIT que cet acte sera établi en l'étude de Maître Renaud FONTAINE, notaire à Marcy

DIT que les frais de notaire et les frais annexes seront à la charge de la commune.

DONNE au Maire pouvoir afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération

Village au ♥ des pierres dorées

1. COMMISSION VIE LOCALE

Culture - Tourisme :

RAS

Associations - Bibliothèque :

RAS.

Artisanat - Commerce :

Un barbecue sur les pavés est organisé par l'association des commerçants le 19 juillet. Les élus aideront à l'installation et au rangement, ainsi qu'à la tenue de la buvette.

Communication :

- Bulletin intercommunal : Une réunion s'est tenue le 16 mai : Le thème du prochain bulletin est « Les bonnes actions de nos jeunes élus ». Chaque Conseil Municipal Enfants des communes d'Alix, Saint Jean des Vignes, Belmont d'Azergues et Charnay présenteront leurs projets dans le bulletin, dont la plupart font référence à la nature et à l'écologie. A ce titre, les 4 CME se sont rendus dans les bois d'Alix à la recherche d'empreintes d'animaux.
- La commission évoque l'intérêt de faire perdurer la soirée de remise des bulletins aux annonceurs. Les annonceurs sont peu représentés à cette soirée, qui accueille principalement les élus des 4 communes. Cette question sera mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion, prévue le 1^{er} juillet.
- Charnay Infos : la validation des articles est fixée à cette fin de semaine, la distribution est prévue le week-end du 15/16 juin.
- Le calendrier des manifestations a été mis à jour sur le site internet.

2. COMMISSION VIE SOCIALE – VIE SCOLAIRE

Petite enfance :

RAS

Ecole :

- Prévoir l'acquisition d'un lave-linge et d'un téléphone portable pour le service de cantine/garderie.
- Le Conseil d'école se tiendra le 11 juin. L'effectif est en baisse pour la rentrée 2024-2025, mais la 5^{ème} classe devrait pouvoir être conservée. Plusieurs demandes de dérogations ont été reçues, elles seront étudiées individuellement avant d'apporter réponses aux parents.

Conseil Municipal d'Enfants :

Le CME souhaite organiser des rencontres avec les personnes âgées sur le thème « Charnay avant 1964 ».

Commission Vie sociale - Personnes âgées :

- Plateforme Bip Bop : Une réunion est prévue le 6 juin pour la présentation de la charte. Une réunion de présentation et d'utilisation de la plateforme se tiendra le 26 juin.
- La visite des seniors est prévue le 20 juillet au matin.

3. COMMISSION TRAVAUX

- Parking de la Petite Limandière : L'architecte a transmis une notice paysagère pour la création d'un parking de 24 places dont 2 places PMR et 1 place pour bornes de recharges de véhicules

Village au ♥ des pierres dorées

électriques. Un enrobé spécifique (perméable) permettra l'infiltration de l'eau. La demande de permis d'aménager sera déposée, après réception d'un premier avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

- Parking sous l'école (9 places réservées au personnel en période scolaire) avec agrandissement de la cour de l'école maternelle.
- Aménagement du Centre Bourg : la consultation pour nommer l'architecte est en cours.
- Une demande de devis sera transmise pour l'entretien des vitres du restaurant scolaire.

4. COMMISSION CADRE DE VIE

Agriculture environnement :
RAS

Développement durable – Agenda 21 :
RAS

Voirie :

- Une rencontre a été organisée sur l'Impasse de Laval, en présence des riverains, dont certains se plaignent que le chemin ait été endommagé par les travaux de l'un d'entre eux
- Mise en sécurité de la RD70 : M. TOUTOY a été relancé pour le rendu de sa présentation.
- Réfection mur (route des Crières) : une visite sur place est prévue, car la CCBPD attache de l'importance à la protection des murs. Constat identique concernant un mur route des Carrières.
- Il faut éditer la liste des routes à restaurer, afin de l'intégrer au programme voirie de la CCBPD
- Le bon de commande a été transmis pour le marquage au sol. Il reste à programmer l'intervention.

Cimetière :
RAS

5. COMMISSION URBANISME

La commission initialement fixée le dernier mardi de chaque mois, sera décalée au 1^{er} mardi de chaque mois. La commission se tiendra donc le mardi 4 juin.

Déclaration préalable :
RAS

Permis de construire – démolir - d'aménager :
RAS

Droit de préemption :

Maison d'habitation au 510 route des Carrières : La commune ne fait pas usage de son droit de préemption.

Plan Local d'Urbanisme :
RAS

6. FINANCES

Compte au Trésor : 298 090,95 €

Village au ♥ des pierres dorées

7. INTERCOMMUNALITE

SIEVA :

Prochaine réunion le 14 juin.

SMAP (Syndicat Mixte d'Assainissement de la Pray) :

Prochaine réunion le 25 juin.

SYDER :

RAS

SIBA :

RAS

Office du tourisme :

RAS

CCBPD :

Invitation des élus au forum le 29 juin, avec présentation de parcours mode doux (Chamelet, Anse) et la politique de protection des rivières. Rendez-vous à 8h30 à Ternand.

Espace Pierres Folles :

Travaux du musée : le gros œuvre est pratiquement terminé, un appel d'offres complémentaire a été déposé, car certains professionnels ont déposé le bilan depuis l'attribution du marché. Le coût des travaux a donc augmenté.

Le Conseil d'Administration est prévu le 10 juin.

8. QUESTIONS DIVERSES

- Les plaques de rues seront installées fin juin, début juillet.
- L'association des Propriétaires de Charnay organise une visite de la carrière Lafarge le 27/06 à 15h00.

La séance est levée à 21h30.

PROCHAIN CONSEIL 1^{er} JUILLET 2024 A 20h00

Village au ♥ des pierres dorées